

TOUR
de
france™

107^e ÉDITION
29 AOÛT - 20 SEPTEMBRE 2020

RÈGLEMENT SANITAIRE

POUR LES ÉQUIPES PARTICIPANTES

TOUR DE FRANCE 2020 – MESURES COVID-19

Mise en place de la Bulle Course : mesures sanitaires et de tests liées aux équipes cyclistes

letour.fr @LeTour #TDF2020

SOMMAIRE

Principes généraux	2
Identification de la Bulle Course	3
Schéma général de la Bulle Course et des familles du Tour de France	4
Protocole de tests avant le départ du Tour de France	5
Gestion des contrôles pendant le Tour de France	6
Gestion d'un cas possible ou confirmé de Covid-19	7-8
Mesures générales sur le Tour de France	9-10
Mesures spécifiques sur le Grand Départ (avant le départ) du Tour de France	11
Mesures spécifiques sur les sites départ du Tour de France	12-13
Mesures spécifiques sur le parcours du Tour de France	14
Mesures spécifiques sur les arrivées du Tour de France	15-16
Application du règlement et obligations	17-18

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Du fait de la pandémie de Covid-19, l'édition 2020 du Tour de France qui devait se tenir initialement du 27 juin au 19 juillet 2020 a dû être reportée du 29 août au 20 septembre 2020.

Dans ce contexte, la tenue du Tour de France doit pouvoir se tenir à la condition que les risques de transmission du virus SARS-CoV-2 (Covid-19) puissent être réduits autant que possible.

C'est ainsi qu' Amaury Sport Organisation (A.S.O.), en concertation avec les autorités sportives et sanitaires a élaboré le protocole décrit ci-après dont le strict respect par chacun est gage de réussite du bon déroulement de la course jusqu'à son terme.

L'idée directrice de ce protocole est que pour y parvenir, il convient de limiter au maximum le nombre de personnes intervenant sur cette édition du Tour de France, de faire en sorte que soit également minimisé au maximum le contact de ces personnes et de pouvoir assurer la traçabilité desdits contacts.

Sera ainsi mis en place une « Bulle Course » (ci-après la Bulle Course), dans le cadre du Tour de France 2020, visant à réduire le risque de contamination des coureurs/du personnel des équipes ou via les coureurs/le personnel des équipes, de manière directe ou indirecte (personnes en contact avec les coureurs/le personnel des équipes) et de limiter le nombre de personnes identifiées comme « contact(s) à risque » en cas de contamination.

Les objectifs communs bien compris sont la préservation de la santé des coureurs et du personnel des équipes, des personnes présentes sur le Tour de France ainsi que la continuité de l'épreuve.

Toutes les mesures et règles ci-décrites (hors tests en amont du Tour de France) s'appliqueront pour toute la durée de présence des personnes concernées par la Bulle Course sur le Tour de France (c'est-à-dire de leur premier jusqu'à leur dernier jour d'hébergement pris en charge par A.S.O.).

Le présent « règlement sanitaire » représente un document et des mesures/règles complémentaires à celles décrétées par l'UCI dans son document « Conduites à tenir dans le cadre de la reprise de la saison du cyclisme sur route dans le contexte de la pandémie de coronavirus ». Le présent règlement s'applique uniquement et spécifiquement au Tour de France 2020.

IDENTIFICATION DE LA BULLE COURSE

La Bulle Course comporte 2 niveaux de familles :

■ **Niveau 1** : tous les coureurs y compris remplaçants (« coureur(s) ») des équipes participantes au Tour de France (« équipe(s) ») faisant partie de la liste officielle des inscrits pour le Tour de France ainsi que l'ensemble du personnel des équipes désigné par l'équipe (« personnel ») – ensemble « coureurs et personnel » ou « niveau 1 ».

■ **Niveau 2** : toutes les personnes ne faisant pas partie des équipes cyclistes mais travaillant sur le Tour de France, importantes pour son organisation et qui sont en contact régulier et/ou interagissent en proximité avec les coureurs et/ou le personnel des équipes sur le Tour de France (« niveau 2 »). A.S.O. établira une liste des personnes concernées par le niveau 2 – en feront partie par exemple les commissaires UCI, le personnel A.S.O. direction de course, le personnel médical en course les régulateurs, les pilotes en course, le personnel voiture-balai, le personnel motos infos, le staff assistance neutre, le personnel moto fraîcheur, les agents de sécurité (sur zones de passage avec les équipes), les personnes de la production TV en course et sur zones départs/arrivées avec présence de coureurs, le personnel trackeurs vélos, les chaperons et personnel antidopage, le personnel radio/télécoms (en interaction avec les équipes), les intendants et diététiciens (des hôtels équipes), les speakers Tour de France sur podium départ, l'équipe flocage des maillots distinctifs. Des mesures et règles strictes, similaires au niveau 1, leur seront aussi imposées et leur respect sera une condition préalable pour leur intégration dans la Bulle Course.

D'autres personnes de l'organisation du Tour de France (ne faisant pas partie de la Bulle Course) peuvent aussi être amenées à s'approcher des personnes de la Bulle Course (mais sans proximité et sans contact régulier) – par exemple autres personnes (d'A.S.O., photographes, garde républicaine, pilotes invités, journalistes) en course, community managers Tour de France, hôtesse/hôtes podium, médias interviewant les coureurs aux départs/arrivées – « niveau 3 ». Des mesures et protocoles spécifiques seront édictées pour ces personnes, comportant pour tous : test PCR de diagnostic dans les 5 jours avant leur arrivée sur site, tests supplémentaires sur le Tour de France, renseignement du questionnaire de suspicion, présence limitée dans les différentes zones/espaces sur site et interaction limitée avec des tiers.

Pour le niveau 1 de la Bulle Course, chaque équipe devra impérativement :

■ Respecter un quota de 30 personnes maximum par équipe, accréditées pour et intégrant la Bulle Course pour toute la durée du Tour de France sans possibilité d'allers/retours hors de la course (par exemple voyages en famille lors des journées de repos).

■ Fournir (envoi à A.S.O. et à l'UCI le 22 août au plus tard) une liste complète des personnes désignées, comprenant nécessairement (entre autres) les coureurs, coureurs remplaçants, directeurs sportifs, mécaniciens, personnel médical, masseurs et autre personnel « nécessaire » pour l'équipe ainsi que potentiellement d'autres personnes désignées par l'équipe (par exemple community managers, attachés de presse...) dans la limite stricte des 30 personnes maximum au total par équipe.

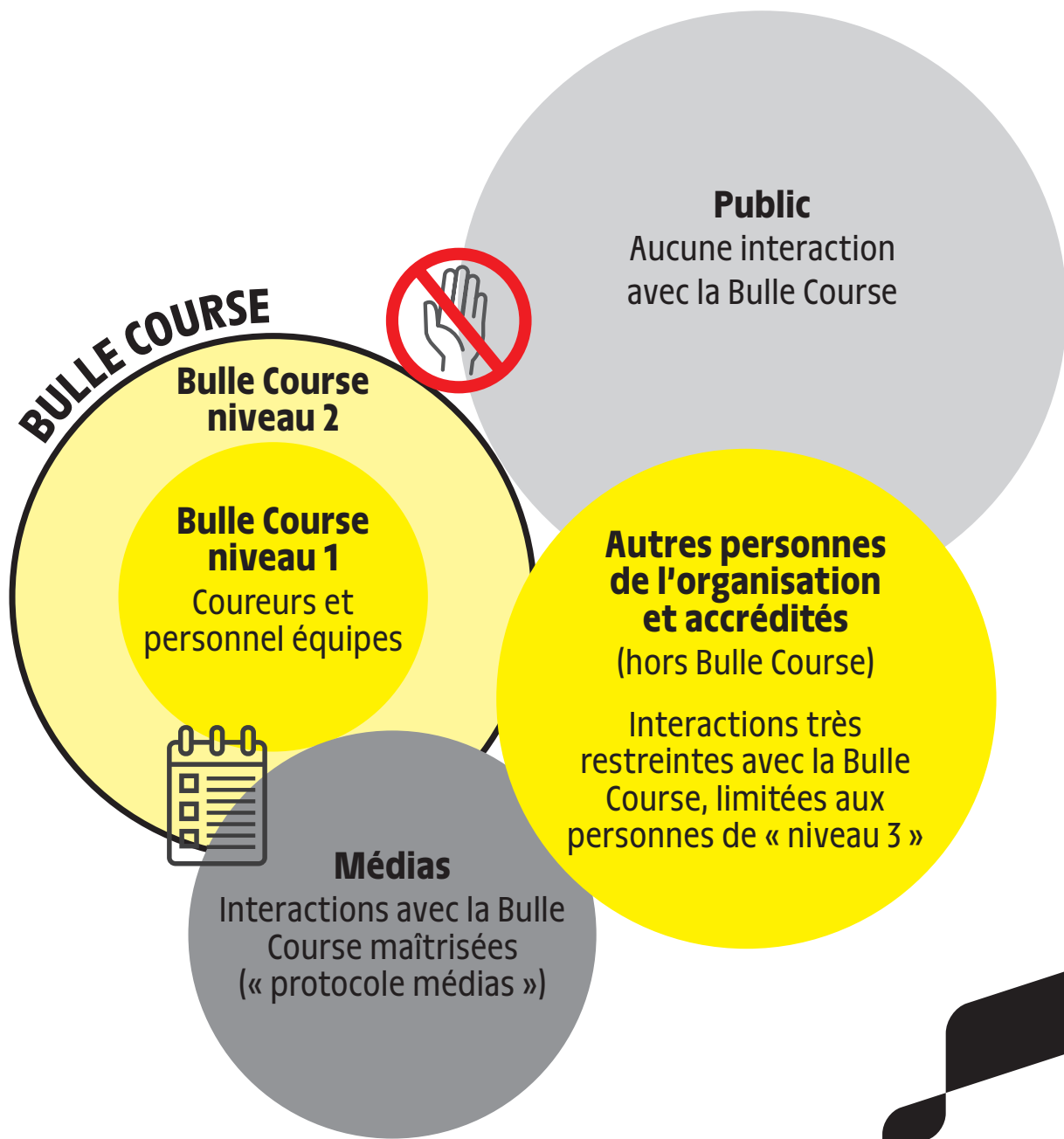
Seules les personnes figurant sur la liste, pour lesquelles toutes les informations requises ont été fournies et ayant accepté le présent « règlement sanitaire » pourront participer au Tour de France et/ou faire partie de la Bulle Course (et obtenir une accréditation « Bulle Course »). L'équipe s'engage à ne désigner (dans le quota de 30 personnes maximum intégrant la Bulle Course) que des personnes considérées comme essentielles au bon fonctionnement de l'équipe sur le Tour de France – dans tous les cas, aucune personne externe à l'équipe (ex : invités, famille des coureurs/du personnel...) ne peut figurer sur cette liste.

■ Désigner 1 médecin de l'équipe (faisant partie de la Bulle Course), référant pour les mesures Covid-19 ci-décrites au sein de l'équipe (« médecin d'équipe »).

Toutes ces personnes désignées par l'équipe s'engagent à respecter de manière stricte l'ensemble des mesures de tests de dépistage et de distanciation relatives au niveau 1 (ci-décrites) en amont et tout au long de leur présence sur le Tour de France.

À noter que si une personne souhaite intégrer la Bulle Course pendant le Tour de France, ceci doit se faire lors des journées de repos (7 et/ou 14 septembre 2020), sous condition du respect du quota de 30 personnes maximum par équipe (remplacement possible d'une autre personne) et des mesures de dépistage afférentes au niveau 1 (parmi lesquelles le renseignement du questionnaire de suspicion, un test PCR de diagnostic négatif dans les 5 jours avant son arrivée sur site et un autre test organisé par A.S.O. lors de son arrivée sur site pendant la journée de repos). De manière exceptionnelle (par exemple pour des raisons de maladie d'une personne et si les missions de cette personne étaient essentielles au bon fonctionnement de l'équipe), une personne remplaçante peut intégrer la Bulle Course pendant le Tour de France (hors journées de repos), à la place d'une autre personne, sous condition du respect de mêmes conditions ci-dessus et d'acceptation par le coordinateur Covid-19 du Tour de France.

SCHÉMA GÉNÉRAL DE LA BULLE COURSE ET DES FAMILLES DU TOUR DE FRANCE



PROTOCOLE DE TESTS AVANT LE DÉPART DU TOUR DE FRANCE

Chaque équipe devra impérativement respecter les mesures suivantes pour l'ensemble des personnes désignées par l'équipe pour le niveau 1 :

- Toutes les personnes désignées doivent arriver obligatoirement (au plus tard) le mercredi 26 août 2020 sur le site du Grand Départ du Tour de France, dans les hébergements désignés par A.S.O..
- Conformément au protocole UCI, les contrôles sanitaires suivants devront être respectés pour toutes les personnes désignées :
 - Renseigner le questionnaire de suspicion clinique de Covid-19 tous les jours (matins, avant 11h00, et soirs, avant 23h00 heure locale) pendant les 5 jours précédant l'arrivée sur le site du Grand Départ (voir plus bas) – à noter que les médecins d'équipes auront la possibilité d'utiliser le modèle proposé ou tout autre outil de leur choix ; et
 - Faire pratiquer un test PCR de diagnostic viral à la recherche des séquences d'ARN spécifiques du SARS-CoV-2 (type PCR) entre 5 et 7 jours (de samedi 22 au lundi 24 août 2020) avant le départ de la course.

Si ces contrôles sont négatifs, le déplacement vers le site de départ du Tour de France est autorisé. Le médecin de l'équipe est responsable techniquement de la réalisation et de l'interprétation de ces contrôles en fonction des moyens mis en place par l'équipe. Le résultat du test PCR doit être déposé sur la plateforme médicale sécurisée de l'UCI en respectant la méthode qui vous sera précisée, et ce avant le déplacement vers le site de départ. L'équipe s'engage à transmettre au directeur médical de l'UCI et à A.S.O. (à la cellule médicale du Tour de France et au coordinateur Covid-19 du Tour de France) toute information relative à un cas fortement suspect (résultat de 6 points ou supérieur dans le questionnaire de suspicion ou identifié via un autre outil) ou à un test positif à la Covid-19 ainsi que tout non-respect des mesures de ce protocole (non renseignement de questionnaire, non réalisation de test PCR, non-respect des délais...) par une personne désignée par l'équipe.

QUESTIONNAIRE COVID-19

SYMPTÔMES ET POINTS ASSOCIÉS

Fièvre > 38°C	4 points
Toux	4 points
Difficultés respiratoires	4 points
Nez bouché ou mal de gorge	2 points
Douleurs inhabituelles	2 points
Fatigue anormale	2 points
Maux de tête inhabituels	1 points
Diarrhée - Vomissements	1 points

SCORES DE SUSPICION

< ou = 2 points au total	Peu suspect
3-5 points au total	Modérément suspect → Test PCR en fonction du contexte
> ou = 6 points au total	Fortement suspect → Test PCR

- Lors de l'arrivée sur site, il faudra :
 - Effectuer des contrôles de santé quotidiens des coureurs et du personnel de l'équipe :
 - Sous la responsabilité technique du médecin de l'équipe, qui devra rechercher des signes cliniques suspects, notamment au moyen du questionnaire de suspicion ou d'un autre outil adapté
 - Les contrôles de santé devront être effectués tous les matins et tous les soirs, pour l'ensemble des personnes désignées de l'équipe

- L'équipe ou le médecin de l'équipe devront impérativement transmettre toute information relative à un cas « modérément suspect » (résultat de 3 à 5 points dans le questionnaire ou identifié via un autre outil) ou « fortement suspect » (résultat de 6 points ou supérieur dans le questionnaire ou identifié via un autre outil) à la cellule médicale du Tour de France et au directeur médical de l'UCI dans les plus brefs délais et dès leur connaissance de l'information.

- Faire pratiquer un deuxième test PCR sur le site du Grand Départ, dans les 72 heures avant le départ de la course.

À noter que d'un laboratoire de test mobile est mis à disposition (avec des tests réalisés par un prestataire de service médical externe) et que des créneaux de tests seront réservés par A.S.O. aux coureurs et personnel des équipes sur le site du Grand Départ le mercredi 26 et jeudi 27 août 2020. La réalisation de ces tests est organisée par la cellule médicale du Tour de France via un prestataire de service médical externe, qui transmettra les résultats dès que possible au médecin de l'équipe concernée et au directeur médical de l'UCI.

À noter aussi que les équipes ont la possibilité de choisir de réaliser ce deuxième test PCR sans passer par la solution mise en place par A.S.O.. De toute manière, ce test devra être effectué le mardi 25, mercredi 26 ou jeudi 27 août 2020 et aucune accréditation (pour le personnel) ou autorisation de départ (pour les coureurs) ne sera distribuée/donnée sans une confirmation écrite de réalisation de ce deuxième test dans les délais évoqués.

La participation d'un membre de l'équipe (coureur ou personnel) au Tour de France ne sera autorisée que si les résultats de ces contrôles sont négatifs, que les tests PCR ont été reçus et sont confirmés négatifs avant vendredi 28 août 2020 à 18h00 heure locale.

Chaque personne de l'équipe faisant partie de la Bulle Course doit tenir un journal quotidien mentionnant la liste des personnes avec lesquelles elle a été potentiellement en contact étroit pendant le Tour de France (hors compétition), nonobstant l'application des mesures du présent protocole qui devraient en réduire le nombre, voire empêcher les contacts.

En date du 11 août 2020, la définition de « contact étroit » par l'agence nationale (française) de santé publique (« Santé Publique France ») et applicable pour le Tour de France est la suivante (https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/228073/file/COVID-19_definition_cas_20200313.pdf) :

« En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact, toute personne :

- ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (ex : conversations, repas, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ».

GESTION DES CONTRÔLES PENDANT LE TOUR DE FRANCE

Chaque équipe devra impérativement respecter les mesures suivantes (conformément au protocole UCI) pour l'ensemble des personnes désignées par l'équipe pour le niveau 1 :

- Effectuer des contrôles de santé quotidiens des coureurs et du personnel de l'équipe :
 - Sous la responsabilité technique du médecin de l'équipe, qui devra rechercher des signes cliniques suspects, notamment au moyen du questionnaire de suspicion ou d'un autre outil adapté.
 - Les contrôles de santé devront être effectués tous les matins et tous les soirs, pour l'ensemble des personnes désignées de l'équipe au plus tard deux heures avant le départ de chaque étape (ou avant 11h00 heure locale pour les jours de repos) et avant 23h00 (heure locale) tous les soirs.
 - L'équipe ou le médecin de l'équipe devront impérativement transmettre toute information relative à un cas « modérément suspect » (résultat de 3 à 5 points dans le questionnaire ou identifié via un autre outil) ou « fortement suspect » (résultat de 6 points ou supérieur dans le questionnaire ou identifié via un autre outil) à la cellule médicale du Tour de France et au directeur médical de l'UCI dans les plus brefs délais et dès leur connaissance de l'information (dans tous les cas au plus tard deux heures avant le départ de chaque étape - ou avant 11h00 heure locale pour les jours de repos - et avant 23h00 heure locale tous les soirs).
- Faire pratiquer un test PCR de diagnostic pendant les jours de repos (2 tests : 1 test le 7 septembre et 1 test le 14 septembre) à l'ensemble des personnes (coureurs et personnel) désignées par l'équipe pour le niveau 1 :
 - A.S.O. met à disposition un laboratoire de test mobile avec des tests réalisés par un prestataire de service médical externe sur le site de la permanence officielle du Tour de France.

À noter que des créneaux de tests seront réservés par A.S.O. aux coureurs et personnel des équipes pendant les jours de repos.

- La réalisation de ces tests est organisée par la cellule médicale du Tour de France via un prestataire de service médical externe, qui transmettra les résultats dès que possible au médecin de l'équipe concernée et au directeur médical de l'UCI.
- Chaque personne de l'équipe faisant partie de la Bulle Course doit tenir un journal quotidien mentionnant la liste des personnes avec lesquelles elle a été potentiellement en contact étroit au sens susvisé (au point 3) pendant le Tour de France (hors compétition pour les coureurs), nonobstant l'application des mesures du présent règlement qui devraient en réduire le nombre, voire empêcher les contacts.

GESTION D'UN CAS POSSIBLE OU CONFIRMÉ DE COVID-19

Dans l'éventualité de la survenue d'un cas possible ou d'un cas confirmé de Covid-19 au sein d'une équipe (coureurs et personnel), les procédures et conséquences suivantes s'appliqueront :

AVANT D'ARRIVER SUR LE SITE DU TOUR DE FRANCE (AVANT LE MERCREDI 26 AOÛT 2020) :

- Si une personne (coureur ou personnel) présente des symptômes de la Covid-19 dans les 5 jours avant d'arriver sur le Tour de France :
 - avec symptômes fortement suspects (c'est-à-dire avec un score supérieur ou égal à 6 points dans le questionnaire de suspicion clinique de Covid-19 figurant au point 2 du présent règlement, ou par l'utilisation de tout autre moyen clinique) : la personne concernée n'est pas autorisée à venir sur le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite).
 - avec symptômes modérément suspects (c'est-à-dire avec un score de 3 à 5 points dans le questionnaire de suspicion clinique de Covid-19 figurant au point 2 du présent règlement, ou par l'utilisation de tout autre moyen clinique) : l'équipe s'engage à mettre en œuvre une surveillance clinique méthodique, sous la responsabilité du médecin de l'équipe.
- Si le test PCR (réalisé entre 5 et 7 jours avant le départ du Tour de France) d'une personne (coureur ou personnel) est positif à la Covid-19 : la personne concernée n'est pas autorisée à venir sur le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite et même si la personne ne présente pas de symptômes de la Covid-19) :
 - dans ce cas, l'équipe (sous la responsabilité du médecin de l'équipe) sera obligée d'identifier les cas « contacts à risque » tels que définis par l'agence nationale (française) de santé publique.
 - conformément aux dispositions de l'agence nationale (française) de santé publique, toutes les personnes identifiées comme « contacts à risque » seront soumises à un isolement de 14 jours minimum depuis leur dernier contact avec la personne malade : si ce délai d'isolement ne peut être respecté, ces personnes ne seront pas autorisées à venir sur le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite et même si la personne ne présente pas de symptômes de la Covid-19).
- Si une personne (coureur ou personnel) n'est pas autorisée à venir sur le Tour de France dans les cas évoqués ci-dessus, elle peut être remplacée par une autre personne de l'équipe sous condition du respect du même protocole de tests avant le départ du Tour de France (comportant le renseignement du questionnaire de suspicion, un test PCR réalisé entre 5 et 7 jours avant son arrivée et un test PCR supplémentaire lors de son arrivée sur le Tour de France).

SUR LE SITE DU GRAND DÉPART DU TOUR DE FRANCE (DU MERCREDI 26 AU VENDREDI 28 AOÛT 2020) :

- Si une personne (coureur ou personnel) présente des symptômes de la Covid-19 :
 - avec symptômes fortement suspects (c'est-à-dire avec un score supérieur ou égal à 6 points dans le questionnaire de suspicion clinique de Covid-19 figurant au point 2 du présent règlement, ou par l'utilisation de tout autre moyen clinique) : la personne concernée n'est pas autorisée à prendre le départ (coureurs) ou obtenir une accréditation (personnel) pour le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite).
 - avec symptômes modérément suspects (c'est-à-dire avec un score de 3 à 5 points dans le questionnaire de suspicion clinique de Covid-19 figurant au point 2 du présent règlement, ou par l'utilisation de tout autre moyen clinique) : l'équipe s'engage à mettre en œuvre une surveillance clinique méthodique, sous la responsabilité du médecin de l'équipe et à transmettre l'information à la cellule médicale du Tour de France et au directeur médical de l'UCI dans les plus brefs délais. En fonction du contexte, le médecin de l'équipe, la cellule médicale du Tour de France ou le directeur médical de l'UCI peuvent demander à la personne concernée de réaliser un test PCR supplémentaire.
- Si un test PCR supplémentaire ou le deuxième test PCR (réalisé avant le départ du Tour de France) d'une personne (coureur ou personnel) est positif à la Covid-19 : la personne concernée n'est pas autorisée à prendre le départ (coureurs) ou obtenir une accréditation (personnel) pour le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite et même si la personne ne présente pas de symptômes de la Covid-19) :
 - Dans ce cas, l'équipe (sous la responsabilité du médecin de l'équipe, en coordination avec la cellule médicale du Tour de France et en lien avec les autorités sanitaires responsables, parmi lesquelles les agences régionales de santé et le Ministère de la santé) sera obligée d'identifier (en s'appuyant notamment sur le journal quotidien tenu par les personnes de l'équipe) les cas « contacts à risque » tels que définis par l'agence nationale (française) de santé publique.

À noter que toute personne ayant dormi dans la même chambre que la personne malade sera d'office déclarée comme « contact à risque ».

- Conformément aux dispositions de l'agence nationale (française) de santé publique, toutes les personnes identifiées comme « contacts à risque » seront soumises à un isolement de 14 jours minimum depuis leur dernier contact avec la personne malade : ces personnes ne seront donc pas autorisées à prendre le départ (coureurs) ou obtenir une accréditation (personnel) pour le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite et même si la personne ne présente pas de symptômes de la Covid-19).
- Si un coureur n'est pas autorisé à prendre le départ du Tour de France dans les cas évoqués ci-dessus, il peut être remplacé (jusqu'à samedi 29 août 2020 à 10h00 heure locale) par un autre coureur (faisant déjà partie de la Bulle Course en tant que coureur remplaçant et ayant respecté le même protocole de tests avant le départ et sur le Grand Départ du Tour de France) sur la liste des partants du Tour de France.

- Si un membre du personnel n'est pas autorisé à obtenir une accréditation pour le Tour de France dans les cas évoqués ci-dessus, il peut être remplacé par une autre personne de l'équipe ayant respecté le même protocole de tests avant le départ du Tour de France (comprenant le renseignement du questionnaire de suspicion, un test PCR réalisé entre 5 et 7 jours avant son arrivée et un test PCR supplémentaire lors de son arrivée sur le Tour de France).
- À partir du mercredi 26 août 2020 et pour toute la durée du Tour de France (jusqu'au dimanche 20 septembre 2020), si deux personnes ou plus (coureur ou personnel présents sur le Tour de France) d'une même équipe présentent des symptômes fortement suspects ou sont testées positives à la Covid-19 (menant à une non autorisation de départ ou non obtention d'accréditation), l'équipe concernée sera exclue du Tour de France ; ses coureurs ne seront pas autorisés à prendre le départ du Tour de France (ou de la prochaine étape) et ses membres du personnel se verront retirer (ou ne pas attribuer) leurs accréditations.

PENDANT LE TOUR DE FRANCE (DU SAMEDI 29 AOÛT AU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020) :

- Si une personne (coureur ou personnel) présente des symptômes de la Covid-19 :
 - avec symptômes fortement suspects (c'est-à-dire avec un score supérieur ou égal à 6 points dans le questionnaire de suspicion clinique de Covid-19 figurant au point 2 du présent règlement, ou par l'utilisation de tout autre moyen clinique) : la personne concernée n'est pas autorisée à prendre le départ de la prochaine étape (coureurs) ou se verra retirer son accréditation (personnel) pour le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite. Exceptionnellement, un coureur peut être autorisé à prendre le départ de la prochaine étape en cas d'avis médical éclairé favorable, à la fois du médecin de l'équipe et de la cellule médicale du Tour de France.
 - avec symptômes modérément suspects (càd avec un score de 3 à 5 points dans le questionnaire de suspicion clinique de Covid-19 figurant au point 2 du présent règlement, ou par l'utilisation de tout autre moyen clinique) : l'équipe s'engage à mettre en œuvre une surveillance clinique méthodique, sous la responsabilité du médecin de l'équipe et à transmettre l'information à la cellule médicale du Tour de France et au directeur médical de l'UCI dans les plus brefs délais. En fonction du contexte, le médecin de l'équipe, la cellule médicale du Tour de France ou le directeur médical de l'UCI peuvent demander à la personne concernée de réaliser un test PCR supplémentaire .
- Si un test PCR supplémentaire ou un test PCR réalisé pendant un jour de repos (organisé par A.S.O.) d'une personne (coureur ou personnel) est positif à la Covid-19 : la personne concernée n'est pas autorisée à prendre le départ de la prochaine étape (coureurs) ou se verra retirer son accréditation (personnel) pour le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite et même si la personne ne présente pas de symptômes de la Covid-19) :
 - Dans ce cas, l'équipe (sous la responsabilité du médecin de l'équipe, en coordination avec la cellule médicale du Tour de France et en lien avec les autorités sanitaires responsables, parmi lesquelles les agences régionales de santé et le Ministère de la santé) sera obligée d'identifier (en s'appuyant notamment sur le journal quotidien tenu par les personnes de l'équipe) les cas « contacts à risque » tels que définis par l'agence nationale (française) de santé publique.

À noter que toute personne ayant dormi dans la même chambre que la personne malade sera d'office déclarée comme « contact à risque ».

- Conformément aux dispositions de l'agence nationale (française) de santé publique, toutes les personnes identifiées comme « contacts à risque » seront soumises à un isolement de 14 jours minimum depuis leur dernier contact avec la personne malade : ces personnes ne seront donc pas autorisées à prendre le départ de la prochaine étape (coureurs) ou se verront retirer leur accréditation (personnel) pour le Tour de France (même si un test PCR est négatif par la suite et même si la personne ne présente pas de symptômes de la Covid-19).
- Si un membre du personnel se voit retirer son accréditation pour le Tour de France dans les cas évoqués ci-dessus, il peut être remplacé par une autre personne de l'équipe ayant respecté le même protocole de tests (comprenant le renseignement du questionnaire de suspicion, un test PCR réalisé entre 5 et 7 jours avant son arrivée et un test PCR supplémentaire lors de son arrivée sur le Tour de France).

Pour rappel, à partir du mercredi 26 août 2020 et pour toute la durée du Tour de France (jusqu'au dimanche 20 septembre 2020), si deux personnes ou plus (coureur ou personnel présents sur le Tour de France) d'une même équipe présentent des symptômes fortement suspects ou sont testées positives à la Covid-19 (menant à une non autorisation de départ ou un retrait d'accréditation), l'équipe concernée sera exclue du Tour de France ; ses coureurs ne seront pas autorisés à prendre le départ (ou de la prochaine étape) et ses membres du personnel se verront retirer (ou ne pas attribuer) leurs accréditations.

APRÈS LE TOUR DE FRANCE (DU LUNDI 21 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020) :

- Si une personne de l'équipe présente des symptômes de la Covid-19 ou si son test est positif à la Covid-19 dans les 14 jours suivant la fin du Tour de France, elle doit le signaler immédiatement à son médecin d'équipe (qui se doit d'informer la cellule médicale du Tour de France).

MESURES GÉNÉRALES SUR LE TOUR DE FRANCE

Chaque équipe devra impérativement respecter les mesures suivantes pour l'ensemble des personnes désignées par l'équipe pour le niveau 1 :

1 - Mesures de confinement et mesures sanitaires de distanciation strictes pendant toute la durée de présence des personnes concernées sur le Tour de France, sur les sites de l'épreuve et en dehors :

Port du masque obligatoire :

- pour les coureurs à tout moment sauf en chambres, lors de la restauration (mais obligatoire lors des déplacements pendant la période de restauration), lors de l'entraînement ou en course.
- pour le personnel des équipes à tout moment sauf en chambres et lors de la restauration (mais obligatoire lors des déplacements pendant la période de restauration).

À noter que le port du masque est aussi obligatoire dans tous les véhicules (y compris voitures et bus équipes), à tout moment, pour les coureurs et le personnel des équipes.

- Respect d'un confinement strict : l'interdiction d'interaction avec des personnes/tiers hors Bulle Course, limitation au maximum de l'utilisation d'installations ou services ouverts aux personnes/tiers hors Bulle Course et l'interaction limitée au nécessaire avec des personnes de la Bulle Course dans les zones et tranches horaires dédiées à la Bulle Course (cf. ci-après) : Par exemple pas de visites à l'hôtel, pas de sorties de l'hôtel non obligatoires, pas de restauration à l'extérieur de l'hôtel...

Toute interaction avec des personnes/tiers hors Bulle Course doit être limitée au strict minimum, validée par le médecin de l'équipe, enregistrée par l'équipe et partagée avec la cellule médicale du Tour de France et le coordinateur Covid-19 du Tour de France sur demande. Tout déplacement hors zones et hébergement équipe doit être limité au strict nécessaire (en privilégiant de le effectuer par des personnes dédiées hors bulle course), enregistré par l'équipe et partagé avec le coordinateur Covid-19 du Tour de France sur demande.

Toute présence sur les sites départ (notamment paddock équipes) et arrivée du Tour de France (notamment parking bus équipes) doit se limiter aux personnes de la bulle course nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe sur ces sites.

- Interaction avec les coureurs ou le personnel d'une autre équipe cycliste interdite pendant toute la durée du Tour de France et à tout moment (par exemple sur le Grand Départ, dans les hôtels, pendant les jours de repos, sur les sites départs/arrivées, y compris dans les paddocks et parkings équipes), sauf entre les coureurs en course (de la ligne de départ jusqu'au fond de ligne arrivée).

Cette mesure est essentielle afin de pouvoir isoler une équipe spécifique lors d'un cas possible ou confirmé de Covid-19.

- Interaction volontaire avec le public/spectateurs/invités interdite, que ce soit en course, sur les sites du Tour de France ou en dehors (par exemple lors des transferts, à l'hôtel...). Par exemple pas de signature d'autographes, pas de selfies...
- Interdiction d'accès sur les zones départ/arrivée (ex : village départ, espaces invités, salle de presse...) hors zones et tranches horaires dédiées à la Bulle Course (cf. ci-après).
- Obligation de porter de manière visible et à tout moment (sur les sites du Tour de France et à l'exception des coureurs en course) les accréditations spécifiques pour les personnes de la Bulle Course.

A.S.O. mettra en place des accréditations d'une couleur spécifique réservées aux personnes de la Bulle Course et donnant un droit d'accès aux paddocks et parkings équipes sur les départs/arrivées (pour les personnes désignées par les équipes ainsi que quelques personnes du niveau 2 de la Bulle Course).

À noter qu'aucune personne présente sur le Tour de France ne pourra avoir accès à la fois aux paddocks/parkings équipes (réservés à la Bulle Course) et autres zones départ/arrivée hors Bulle Course (réservées aux autres personnes accréditées).

- Respecter à tout moment dans son propre comportement une distance d'au moins deux mètres avec toutes les personnes ne faisant pas partie (à la fois) de la Bulle Course et de la même équipe, sauf entre les coureurs sur les zones de départ, en fond de ligne arrivée et en course.

2 - Les conférences de presse avec présence physique de médias/personnes externes à l'équipe sont interdites.

- Toutes les conférences de presse organisées par les équipes devront être organisées par visioconférence depuis leur hôtel.

A.S.O. donnera aux équipes la possibilité de retransmettre leurs conférences de presse via visioconférence dans les centres de presse officiels du Tour de France avec présence de l'ensemble des médias accrédités du Tour de France.

A.S.O. coordonnera les horaires des différentes conférences de presse (via visioconférence) des équipes pendant le Grand Départ (du 26 au 28 août 2020) et les jours de repos (7 et 14 septembre 2020).

3 - Les interviews en physique avec les coureurs et membres du personnel des équipes sont interdites, hors espaces (« boxes médias ») de l'organisation sur les départs/arrivées, plateaux TV en zone technique arrivée (sous réserve de respect des mesures sanitaires/de distanciation) et/ou via visioconférence/téléphone.

4 - Les personnes invitées par les équipes sur le Tour de France ne peuvent pas être en interaction (distanciation stricte) avec les coureurs et le personnel de l'équipe.

Par exemple à l'hôtel, dans les bus équipes, dans les voitures équipes...

A.S.O. proposera aux équipes d'accueillir des invités au sein des espaces officiels prévus à cet effet aux départs (village départ) et arrivées (bus VIP) ainsi que dans des véhicules équipes en avant-course sous condition de ne pas interagir avec les personnes de la Bulle Course.

À noter qu'il n'y aura de manière générale pas d'invités autorisés dans les voitures en course dans lesquelles sont présentes des personnes de la Bulle Course.

À noter aussi que toutes les personnes présentes pendant plusieurs jours (c'est-à-dire à partir de 2 jours, même non consécutifs) sur le Tour de France (hors invités journaliers venant une seule journée sur le Tour de France) devront présenter un test PCR de diagnostic (négatif) datant de 5 jours au maximum avant leur arrivée sur site afin d'être admis sur les sites et obtenir leur accréditation pour le Tour de France.

5 - Mettre en place des procédures de nettoyage et de désinfection pour l'ensemble des véhicules des équipes présents sur le Tour de France.

6 - Soutenir la campagne de communication grand public du Tour de France :

- Partager les informations sur les mesures mises en place et les messages incitant les spectateurs à respecter les mesures sanitaires/gestes barrières et réalisés par le Tour de France (ex : distanciation sur le bord du parcours, port du masque, pas d'interaction avec les coureurs...) via les canaux de communication/réseaux sociaux de l'équipe et des coureurs.
- Créer des messages vidéos des coureurs (similaire à ce qui était réalisé pour la sécurité des coureurs en 2018-2019) portant sur les mesures sanitaires/gestes barrières à destination du grand public en France et à l'international.
- Soutenir la campagne du Tour de France « Tour de France 2020 – tous responsables, tous supporters – 2 (mètres de distance avec les coureurs), 0 (autographe), 2 (gestes barrières : masque et gel), 0 (selfie) ».

7 - Respecter les initiatives de distanciation et la gestion adaptée mises en place par A.S.O. pour l'hébergement des équipes sur le Tour de France :

- 1 équipe regroupée sur 1 seul étage (ou une aile de l'hôtel) : pas d'interaction autorisée avec les personnes d'autres équipes ou personnes externes à la Bulle Course de l'équipe concernée.
- 1 espace de restauration réservé et indépendant par équipe : pas d'interaction autorisée avec les personnes d'autres équipes ou personnes externes à la Bulle Course de l'équipe concernée.
- Organiser l'affectation des chambres mises à disposition par A.S.O. (pour les 24 personnes prises en charge par A.S.O. ainsi que les demandes supplémentaires) de manière à regrouper (et isoler dans la mesure du possible) les personnes de l'équipe faisant partie de la Bulle Course des personnes de l'équipe ne faisant pas partie de la Bulle Course.
- Respecter une seule et même répartition des chambres doubles tout au long du Tour de France (c'est-à-dire de leur premier jusqu'à leur dernier jour d'hébergement pris en charge par A.S.O.) : les mêmes personnes doivent rester ensemble dans les chambres doubles.
- S'organiser de manière à ne pas avoir besoin d'une arrivée prématurée (« early check-in ») aux hôtels (temps nécessaire aux hôtels afin de mettre en place les mesures de prévention spécifiques, dont la désinfection des chambres).
- Respecter strictement une distanciation de plus d'un mètre autour de chaque personne de l'équipe (y compris entre elles) lors de la restauration dans l'hôtel.

Pour rappel, en cas de non-respect de cette distanciation, toute personne assise à moins d'un mètre de la personne testée positive pourrait être identifiée comme contact à risque (avec les conséquences d'isolement/d'exclusion du Tour de France qui pourraient en découler).

- Respecter l'isolement des personnes en Bulle Course (ci-dessus) et s'organiser en fonction (par exemple pas de rencontres, même privées, entre les personnes de la Bulle Course et des personnes hors Bulle Course...).
- Ne pas demander des chambres supplémentaires (en plus des 24 personnes prises en charge par A.S.O.) pour (et ne pas inviter à héberger dans le même hôtel) des personnes non essentielles au bon fonctionnement de l'équipe sur le Tour de France (ex : invités, famille des coureurs/du personnel...).

À noter que des mesures de prévention spécifiques seront envoyées par A.S.O. à chaque hôtel hébergeant une équipe du Tour de France visant entre autres à limiter l'interaction entre les personnes de l'équipe et des personnes externes et respecter les mesures de distanciation.

8 - Organiser et gérer l'ensemble des transferts entre les étapes de manière autonome, dans le respect des règles sanitaires.

À noter qu'A.S.O. a annulé le transfert en avion prévu pour le lundi 7 septembre 2020 en privilégiant des transferts autonomes par chaque équipe, sans mélanger les coureurs et personnes de différentes équipes.

9 - Ne pas travailler/être impliquée sur « La Course by Le Tour de France » à Nice le samedi 9 août 2020 si on fait partie de la Bulle Course (pour les équipes participantes à la fois au Tour de France et à La Course by Le Tour de France avec FDJ).

De manière générale, les deux épreuves ne devront être en contact à aucun moment pendant la journée et il est interdit aux équipes de « mutualiser » les moyens humains ou matériels.

Toutes ces mesures générales (ainsi que les mesures spécifiques ci-après) visant à la fois à réduire le risque de contamination et le nombre de « contacts à risque » en cas de contamination, les équipes s'engagent à souscrire à ces objectifs pour le Tour de France, dans le respect des mesures ci-décrites comme dans leur manière d'agir au sens large.

À noter qu'une personne est qualifiée de « contact à risque » si elle a été en contact étroit (au sens de la définition des protocoles de tests aux points 4 et 5 du présent règlement) avec une personne dont le test à la Covid-19 est positif dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes.

À noter aussi qu'A.S.O. invite toutes les personnes de l'équipe à télécharger sur la base du volontariat l'application « StopCovid », permettant de prévenir les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/stopcovid>.

MESURES SPÉCIFIQUES SUR LE GRAND DÉPART (AVANT LE DÉPART) DU TOUR DE FRANCE

Chaque équipe devra impérativement respecter les mesures suivantes pour l'ensemble des personnes désignées par l'équipe pour le niveau 1 :

RETRAIT DES ACCRÉDITATIONS ET SIGNATURE DE LA CHARTE

- Avant le retrait de son accréditation, chaque personne de l'équipe s'engage à respecter (en signant) la « charte équipe du Tour de France » et le présent règlement (qui forme un annexe à la charte).

La personne ou l'équipe concernée devra envoyer la charte signée à A.S.O. avant le retrait de l'accréditation et présenter une copie originale signée lors du retrait de l'accréditation.

- Conformément au protocole de tests avant le départ du Tour de France, les accréditations ne seront distribuées aux personnes de l'équipe qu'après avoir obtenu la confirmation de la réalisation des tests PCR

A.S.O. distribuera l'ensemble des accréditations pour les personnes de l'équipe de la bulle course lors du briefing des directeurs sportifs le vendredi 28 août 2020.

A noter que, comme pour tous les autres accrédités du Tour de France, une personne de l'équipe souhaitant s'accréditer sur le Tour sans faire partie de la bulle course (et sans être en interaction avec les personnes en faisant partie) doit effectuer un test PCR dans les 5 jours qui précèdent son arrivée sur l'épreuve. Lors du retrait d'accréditation, qui se fera à la permanence du Tour de France, la personne doit présenter un avis d'aptitude de son médecin traitant ou du médecin de l'équipe, précisant la réalisation d'un test dans les délais et la non contre-indication à être présent et/ou à travailler sur le Tour de France. Dans le cas où un avis d'aptitude ne peut être présenté, une attestation personnelle sur l'honneur (selon le modèle fourni par A.S.O.) sera à remettre. Ses accès seront limités aux zones hors bulle course (village départ, salle de presse et/ou espaces invités arrivée)

BRIEFING, TROMBINOSCOPE ET PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

- Respect du protocole et du déroulé spécifique mis en place par A.S.O. (envoyé séparément) visant à limiter l'interaction entre les équipes cyclistes et avec des personnes tierces.

Principe général : minimiser aussi au maximum toute interaction entre les coureurs/le personnel d'équipes différentes ou externes (possibilité d'isoler une équipe spécifique en cas de cas suspect/confirmé de Covid-19 au sein d'une équipe).

Quelques éléments liés au déroulé spécifique :

- chaque équipe devra arriver avec l'ensemble de ses coureurs et directeurs sportifs désignés dans son bus sur le site du briefing des équipes et de la présentation des équipes.

A noter que 12 personnes au maximum par équipe seront autorisées à venir au briefing des équipes et à participer à la présentation des équipes.

- le briefing des équipes se fera dans une salle avec une capacité triple par rapport au nombre de personnes présentes (3 places pour 1 personne), avec au moins un siège entre chaque personne et des emplacements spécifiques pour chaque équipe.

Pour rappel, l'interaction avec des personnes d'une autre équipe ou autres que celles de la Bulle Course reste interdite.

- le trombinoscope (production des photos/vidéos individuelles des coureurs) sera réalisé équipe par équipe sur le site du briefing des équipes et en amont de la présentation équipe par équipe.
- la présentation officielle des équipes se fera aussi équipe par équipe.

CONFÉRENCES DE PRESSE/INTERVIEWS

- Toute conférence de presse sur le Grand Départ doit se réaliser par visioconférence depuis l'hôtel de l'équipe.

A.S.O. donnera aux équipes la possibilité de retransmettre leurs conférences de presse via visioconférence dans la salle de presse officielle du Tour de France avec présence de l'ensemble des médias accrédités du Tour de France.

A.S.O. coordonnera les horaires des différentes conférences de presse (via visioconférence) des équipes pendant le Grand Départ (du mercredi 26 au vendredi 28 août 2020)

- Les interviews en physique avec les coureurs et membres du personnel des équipes sont interdites sur le Grand Départ, sauf via visioconférence/téléphone.

MESURES SPÉCIFIQUES SUR LES SITES DÉPART DU TOUR DE FRANCE

Chaque équipe devra impérativement respecter les mesures suivantes pour l'ensemble des personnes désignées par l'équipe pour le niveau 1 :

PADDOCK ÉQUIPES

- Arriver avec les bus/voitures équipes (environ) 1h25 avant les horaires de départ, après le départ de la caravane publicitaire.

La zone sera fermée à toute personne extérieure à la Bulle Course (ex : pas d'invités, pas de médias...) dès l'arrivée du premier bus équipe (à partir de 1h25 avant les horaires de départ). 5 véhicules équipes (1 bus, 2 voitures directeurs sportifs, 2 voitures autres) seront autorisées à accéder au paddock équipes.

- Les coureurs et le personnel devront rester dans les bus entre 1h25 et 1h05 avant les horaires de départ (sécurisation de la zone par A.S.O.).

Pour rappel, aucune personne en dehors de la Bulle Course n'est autorisée à être présente dans les bus et véhicules des équipes.

- La sortie des bus est autorisée à partir de 1h05 avant les horaires de départ (début de l'inscription officielle sur le podium signature).
- Port du masque et autres mesures sanitaires générales (ci-décrites) obligatoires lors de la sortie du bus pour coureurs et personnel.

Pour rappel, le port du masque est aussi obligatoire à tout moment à l'intérieur du bus et des véhicules équipes.

- L'équipe est autorisée à produire du contenu médias dans le paddock équipes via des personnes membres du personnel de l'équipe et désignées par l'équipe au niveau 1.

ZONE MIXTE INTERVIEWS

- Mise en place par A.S.O. de 20-40 « boxes médias » entre le paddock équipes et le podium signature, sur les côtés de la voie principale empruntée par les équipes :

- zones réservée aux médias accrédités sur le Tour de France sous réserve de respect des mesures de distanciation et sanitaires via un cahier des charges envoyé aux médias présents ;
- possibilité d'organiser des interviews en amont (coordination possible via A.S.O.) ou de manière spontanée dans cette zone dédiée aux médias accrédités sur le Tour de France ;
- passage obligatoire de l'ensemble des coureurs et des managers de chaque équipe par la zone mixte avant le départ ;
- le port du masque est obligatoire pour les coureurs et le personnel des équipes, y compris lors des interviews.

PODIUM SIGNATURE

- Respect du protocole dédié (envoyé séparément) pour la cérémonie de signature, adaptée avec des mesures sanitaires spécifiques mises en place par A.S.O. :

- protocole visant à limiter l'interaction entre les équipes cyclistes et des personnes tierces (ex : sens de circulation unique...) ;
- mesures sanitaires spécifiques pour la signature (ex : pas d'inscription individuelle mais validation par commissaire ou reconnaissance faciale, pas de distribution mais service autonome pour les produits de nutrition, caméras avec opérateurs à distances...) ;
- signature et présentation des équipes unes par unes ;
- le port du masque reste obligatoire pour les coureurs sur le podium signature.

- L'accès sur le podium signature sera limité au strict nécessaire sur la base d'une liste de personnes prédéfinie par A.S.O. (par exemple speakers Tour de France, commissaires UCI départ, production TV, direction course, photographes officiels) et identifiées grâce à des brassards spécifiques.

En plus des coureurs, 1 attaché de presse par équipe sera autorisé à accéder à la zone du podium protocolaire (avec un brassard spécifique).

À noter qu'au pied du podium signature, une équipe de production TV d'A.S.O. effectuera des interviews avec les coureurs ayant figuré sur le podium protocolaire de l'étape précédente. Ce contenu centralisé sera ensuite redistribué aux équipes et médias officiels du Tour de France.

À noter aussi que des mesures de distanciation seront mises en place pour la cérémonie spécifique liée au classement de la meilleure équipe sur le podium signature (p.ex. pas de remise de prix par un représentant externe).

ZONE DE DÉPART

- Zone avant la ligne de départ sanctuarisée, fermée à toute personne extérieure à la Bulle Course (ainsi qu'au personnel des équipes) sur le créneau d'accès réservé aux coureurs.
- Accès des coureurs à partir de 10 minutes avant les horaires de départ.
- Pas d'interviews (hors production TV à distance) ou autres interactions entre coureurs et personnes tierces sur la ligne de départ.
- Respect du protocole de départ prévu par A.S.O. (ex : présentation des maillots distinctifs à l'avant du peloton).
- Pas d'interaction entre les coureurs (par exemple ne pas toucher les autres) et respect (dans la mesure du possible) d'une distanciation minimale entre les coureurs sur la zone de départ.
- Le port du masque est obligatoire pour les coureurs dans la zone de départ jusqu'à 3 minutes avant les horaires de départ.

Les coureurs sont obligés de porter un masque jetable/à usage unique, qu'ils devront jeter dans un des moyens de collecte mis à disposition par A.S.O. dans la zone de départ avant le départ de la course (entre 3 et 1 minute avant les horaires de départ).

INTERACTIONS AVEC DES PERSONNES TIERCES ET PUBLIC

- Interaction interdite avec le public pour les coureurs et le personnel des équipes et respect strict des mesures de distanciation spécifiques entre les coureurs/le personnel des équipes et les spectateurs.

A.S.O. mettra aussi en place (entre autres) des barrières inclinées et des couloirs de distanciation sur les deux côtés de la zone de départ.

À noter que (en date du 11 août 2020) une jauge de 5 000 personnes au maximum sera mise en place sur chaque zone de départ, que les spectateurs sur la zone départ seront obligés à porter un masque et que des mesures de sensibilisation seront mises en place par le Tour de France auprès du public.

- Respect strict du cheminement entre le paddock équipes et la ligne de départ tel que défini par A.S.O. en amont de chaque étape.

Respect des créneaux de passage d'accès au podium signature et/ou à la ligne de départ (visant à limiter au strict minimum toute interaction de la Bulle Course avec des tiers – certains créneaux étant réservés à d'autres familles du Tour de France pour la gestion des flux au départ).

Pour rappel, accès interdit sur les zones départ (ex : village départ, espaces invités...) hors « Bulle Course ».

MESURES SPÉCIFIQUES SUR LE PARCOURS DU TOUR DE FRANCE

Chaque équipe devra impérativement respecter les mesures suivantes pour l'ensemble des personnes désignées par l'équipe pour le niveau 1 :

ZONES DE RAVITAILLEMENT

- Port du masque obligatoire par l'ensemble du personnel des équipes présent.
- Distanciation entre personnel des équipes à respecter sur place.
- Respect de la confidentialité de la localisation des zones de ravitaillement (non communiquée au grand public et dans les livres de routes publiés).

À noter que l'accès aux zones de ravitaillement sera fermé au public (par service de sécurité/d'ordre) afin de limiter les attroupements éventuels et assurer la protection de la Bulle Course en terme d'interaction avec des tiers.

ZONES DE COLLECTE/GESTION DES DÉCHETS ET JET DE BIDONS

- Jet de bidon (et déchets) strictement interdit en dehors des zones de collecte.
- Respect de la confidentialité de la localisation des zones de collecte (non communiquée au grand public et dans les livres de routes publiés).

À noter qu'A.S.O. va augmenter le nombre de zones de collecte en 2020 (5 vs. 3 en 2019).

INTERACTIONS ENTRE COUREURS ET PERSONNEL DES ÉQUIPES EN COURSE

- A.S.O. demande aux équipes de rédiger ensemble d'un commun accord une charte de bonne conduite spécifique à leur comportement en course (ex : limiter les crachats au sein du peloton, protocole sanitaire pour le ravitaillement des coureurs en course...) et de s'engager à la respecter.

INTERACTIONS AVEC LES PERSONNES TIERCES ET PUBLIC

- Limitation de d'interaction avec des tiers au strict minimum pour le personnel des équipes sur les transferts entre les sites du Tour de France (ex : pas de restauration extérieure, pas d'arrêts avec interaction auprès du grand public...).

Pour rappel, aucune personne en dehors de la Bulle Course (par exemple invités) n'est autorisée à être présente dans les bus et véhicules des équipes (en course ou lors des transferts).

- Interdiction d'interviews en course entre médias (en course) et directeurs sportifs dans les voitures des équipes.
- Interaction interdite avec le public sur le parcours pour les coureurs (ex : interdiction d'accepter une bouteille ou autre objet donnée par un spectateur, de taper dans la main de spectateur...) et le personnel (ex : pas d'arrêt à proximité d'un spectateur...).

À noter qu'A.S.O. mettra aussi en place des procédures sanitaires spécifiques à respecter pour les personnes interagissant potentiellement avec les coureurs en course (moto fraîcheur, assistance neutre, voiture-balai, médical...).
À noter aussi que 26 cols et côtes répertoriés (définis par A.S.O.) seront fermés aux véhicules publics afin de limiter le nombre de spectateurs et les interactions.

MESURES SPÉCIFIQUES SUR LES ARRIVÉES DU TOUR DE FRANCE

Chaque équipe devra impérativement respecter les mesures suivantes pour l'ensemble des personnes désignées par l'équipe pour le niveau 1 :

FOND DE LIGNE

- L'accès au fond de ligne arrivée sera limité au strict nécessaire sur la base d'une liste de personnes prédéfinie par A.S.O. (par exemple assistants d'équipe, production TV, chaperons antidopage, direction course, photographes officiels).

2 assistants d'équipe et 1 attaché de presse (faisant obligatoirement partie des personnes désignées par l'équipe au niveau 1) pourront accéder au fond de ligne situé entre la ligne d'arrivée et le parking équipes : 3 brassards distinctifs spécifiques permettant l'accès au fond de ligne seront distribués par A.S.O. à chaque équipe.

L'accès au fond de ligne sera fermé aux autres personnes à partir de 30 minutes avant l'arrivée - par exemple pas de médias et pas d'invités présents.

- Les coureurs participant au podium protocolaire s'engagent à rejoindre le plus rapidement possible à la zone du podium protocolaire.

À noter qu'il n'y aura pas de personnes externes à la Bulle Course escortant les coureurs du fond de ligne jusqu'au podium protocolaire.

- Port du masque obligatoire pour l'ensemble des personnes (sauf coureurs) présentes dans la zone de fond de ligne.

A.S.O. sera en charge de créer du contenu médias (photos et vidéos) dans cette zone (avec un pool de photographes très réduit et des personnes faisant partie de l'organisation) et mettra ce contenu à disposition des équipes, libre de droits.

À noter que l'accès au fond de ligne se limite à 2 assistants d'équipe et 1 attaché de presse (ex. pas de community managers, équipes de tournage vidéo ou photographes des équipes même si ces derniers faisaient partie des personnes désignées par l'équipe au niveau 1).

À noter aussi que la liste des coureurs à tester pour le protocole antidopage sera affichée à l'entrée du parking équipes (vs. dans la zone protocolaire ou fond de ligne).

PODIUM PROTOCOLAIRE

- L'accès dans la zone protocolaire arrivée est limité au strict nécessaire sur la base d'une liste de personnes prédéfinie par A.S.O. (par exemple assistants d'équipe, production TV et flash interviews, chaperons antidopage, direction course, community manager du Tour de France, officiels podium). Faisant obligatoirement partie des personnes désignées par l'équipe au niveau 1, les personnes de l'équipe suivantes pourront accéder à la zone protocolaire :

- 1 assistant d'équipe pour chaque coureur présent sur le podium protocolaire ;
- 1 attaché de presse pour coureur présent sur le podium protocolaire

Des brassards distinctifs spécifiques (différents de ceux pour le fond de ligne) permettant l'accès à la zone protocolaire seront distribués par A.S.O. à chaque personne identifiée par l'équipe après l'arrivée de l'étape.

À noter qu'il n'y aura pas de passage en salle de presse pour les coureurs présents sur le podium protocolaire.

- Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des personnes présentes dans la zone protocolaire (y compris pour les coureurs dès qu'ils entrent dans la zone et lors des interviews officiels réalisés dans la zone protocolaire par A.S.O. et France TV).

- L'accès au vestiaire des coureurs est limité aux coureurs du podium protocolaire et à 1 assistant par coureur (tel que désigné ci-dessus).

Le(s) coureur(s) et l'/les assistant(s) présent(s) dans le vestiaire ne devront pas interagir et devront respecter une distanciation maximale avec les coureurs et assistants des autres équipes présents.

- A.S.O. mettra en place des « boxes prépodium » à la sortie des vestiaires coureurs pour chaque coureur présent sur le podium protocolaire et dans lesquelles seront placés les récompenses et maillots distinctifs en amont.

Coordonnés par le responsable protocolaire du Tour de France, les coureurs montent avec les récompenses et maillots distinctifs (enfilés en amont) sur le podium.

Les coureurs du podium s'engagent à signer 15 maillots distinctifs (ou prix sportifs) qui seront mis à disposition dans les boxes prépodium.

- L'accès sur le podium protocolaire est limité à 1 coureur, 2 représentants (1 collectivité/1 partenaire - 1 de chaque côté, respectant une distance de 2 mètres avec le coureur) et 2 hôtes/hôtes (1 de chaque côté, respectant une distance de 2 mètres avec le coureur) par cérémonie.

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des personnes présentes sur le podium protocolaire, y compris pour les coureurs.

Les représentants et hôtes/hôte seront à l'avant (hors zone podium) du podium, avant de monter sur le podium par les deux côtés avant au pied du podium.

- Interaction interdite entre coureurs et représentants/hôtes/hôtes (par exemple pas de remise de prix/cadeau, interdiction de serrer les mains ou faire la bise).

A.S.O. sera en charge de créer du contenu médias (photos et vidéos) dans cette zone (avec un pool de photographes très réduit et des personnes faisant partie de l'organisation) et mettra ce contenu à disposition des équipes, libre de droits.

À noter que l'accès à la zone protocolaire se limite aux assistants d'équipes (et attachés de presse pour le vainqueur d'étape et le Maillot Jaune) (ex : pas de community managers ou photographes des équipes même si ces derniers faisaient partie des personnes désignées par l'équipe au niveau 1).

ZONE MIXTE INTERVIEWS

- Mise en place par A.S.O. de 40 « boxes médias » entre le fond de ligne arrivée et le parking des bus équipes, sur les côtés de la voie principale empruntée par les équipes :
 - zones réservées aux médias accrédités sur le Tour de France sous réserve de respect des mesures de distanciation et sanitaires via un cahier des charges envoyé aux médias présents ;
 - possibilité d'organiser des interviews en amont (coordination possible via A.S.O.) ou de manière spontanée dans cette zone dédiée aux médias accrédités sur le Tour de France ;
 - passage obligatoire de l'ensemble des coureurs et des managers de chaque équipe par la zone mixte après l'arrivée ;
 - port du masque obligatoire pour les coureurs et le personnel des équipes, y compris lors des interviews.
- En plus des interviews officiels dans la zone protocolaire réalisés par A.S.O. et France TV ainsi que ceux réalisés dans la zone mixte, certaines chaînes TV détentrices de droit du Tour de France peuvent être amenées à inviter un coureur sur leur plateau TV situé dans la zone technique arrivée du Tour de France.
 - Ces interviews en plateau TV sont autorisées sous condition d'être acceptées par les équipes et d'un respect de mesures sanitaires et de distanciation strictes par les chaînes TV.

Chaque coureur interviewé peut se faire accompagner par 1 personne (attaché de presse ou assistant) faisant partie de la Bulle Course de l'équipe dans la zone technique.

À noter que l'accès à la zone technique sur le Tour de France sera réservé exclusivement aux personnes concernées, que la sécurisation de la zone sera garantie jusqu'à minimum 1h20 après les horaires d'arrivée de l'étape et que tous les interviews en plateau TV devront se terminer au plus tard 1h00 après les horaires d'arrivée de l'étape.

PARKING DES BUS ÉQUIPES/PARCOURS ARRIVÉE-BUS-HÔTEL

- Engagement d'arriver avec les bus et voitures équipes au plus tard 45 minutes avant les horaires d'arrivée.

La zone sera fermée à toute personne extérieure à la Bulle Course (ex : pas d'invités, pas de médias...) à partir de 45 minutes avant les horaires d'arrivée. 5 véhicules équipes (1 bus, 2 voitures directeurs sportifs, 2 voitures autres) seront autorisés à accéder au parking équipes.
- Obligation pour le personnel des équipes de se regrouper et de rester dans le bus de leur équipe jusqu'à 45 minutes avant les horaires d'arrivée.

Y compris pour le personnel arrivant en voitures équipes et se garant dans le parking équipes à l'arrivée (toutes les personnes se réunissent dans le bus dès leur arrivée ou attendent dans leur voiture jusqu'à l'arrivée du bus équipes).
- La sortie des bus est autorisée à partir de 45 minutes avant les horaires d'arrivée.
- Port du masque et autres mesures sanitaires générales (ci-décrites) obligatoires lors de la sortie du bus pour le personnel.
- L'équipe est autorisée à produire du contenu médias dans le parking des bus équipes via des personnes membres du personnel de l'équipe et désignées par l'équipe au niveau 1.

- S'il n'y a pas de parking des bus équipes à l'arrivée spécifié par A.S.O. (par exemple par manque de place sur certaines zones arrivée sur certaines étapes), des procédures et mesures de distanciation spécifiques sont à respecter lors du transfert des coureurs (voire du personnel) entre l'arrivée et le bus ou l'hôtel de l'équipe :
 - port du masque obligatoire à tout moment.
 - évacuation des coureurs avec les véhicules légers de l'équipe (si possibilité de venir à l'arrivée).
 - interaction interdite avec toute personne externe ne faisant pas partie de la Bulle Course de l'équipe (par exemple pas d'arrêt autorisé si une évacuation des coureurs doit se faire en vélo).
 - respect strict du parcours de liaison entre l'arrivée et les bus/hôtel tel qu'indiqué par A.S.O. en amont à l'équipe.

À noter qu'A.S.O. (comme en 2019) équipera chaque coureur d'un bandeau d'identification et d'un sifflet pour les transferts/ évacuations en vélo.

INTERACTIONS AVEC DES PERSONNES TIERCES ET PUBLIC

- Interaction interdite avec le public pour les coureurs et le personnel des équipes.

À noter que (en date du 11 août 2020) une jauge de 5 000 personnes au maximum sera mise en place sur chaque zone arrivée, que les spectateurs sur la zone arrivée seront obligés à porter un masque et que des mesures de sensibilisation seront mises en place par le Tour de France auprès du public.

- Respect strict du cheminement entre la ligne d'arrivée et le parking bus équipes (ou du parcours de liaison si pas de parking bus équipes à l'arrivée) tel que défini par A.S.O. en amont de chaque étape.

Pour rappel accès interdit sur les zones arrivée (ex : espaces Invités, centre de presse, zone technique...) hors « Bulle Course ».

APPLICATION DU RÈGLEMENT ET OBLIGATIONS

- Comme condition pour pouvoir participer au Tour de France et/ou faire partie de la Bulle Course (et obtenir une accréditation « Bulle Course »), chaque personne concernée (coureurs et personnel) de l'équipe doit accepter par écrit de se conformer au présent « règlement sanitaire ». Aucune personne n'est forcée d'accepter de s'y conformer mais toute personne qui n'accepte pas de se conformer au présent règlement sanitaire ne fera pas partie de la Bulle Course et ne pourra pas participer au Tour de France.
- Une personne qui a accepté de se conformer au présent règlement sanitaire mais qui retire ensuite son consentement aux tests de dépistage ou qui ne se conforme pas aux autres exigences du règlement s'expose à être exclue du Tour de France et/ou de la Bulle Course.
- Pendant sa présence sur le Tour de France, chaque personne concernée de l'équipe doit signaler immédiatement à son médecin d'équipe (qui se doit d'informer la cellule médicale du Tour de France) :
 - si un test (autre que ceux évoqués dans le présent document et dont le résultat est partagé avec le directeur médical de l'UCI et la cellule médicale du Tour de France) est positif à la Covid-19 ;
 - si elle commence à présenter des symptômes de la Covid-19 ;
 - si elle a eu un contact étroit avec une personne souffrant de symptômes de la Covid-19.

À noter que les symptômes de la Covid-19 sont la fièvre, la toux, l'essoufflement, la fatigue, les maux de tête, l'écoulement nasal (rhinite), le mal de gorge (pharyngite), la perte du goût ou de l'odorat, une éruption cutanée et/ou une décoloration des doigts ou des orteils et/ou tout autre symptôme que l'Organisation Mondiale de la Santé peut préciser de temps à autre : https://www.who.int/health-topics/coronavirus#tab-tab_3.

Par la suite, la personne doit se mettre en isolement (par exemple dans la chambre d'isolement prévu à cet effet dans chaque l'hôtel du Tour de France) et se conformer aux instructions de son médecin d'équipe et de la cellule médicale du Tour de France.

- Chaque équipe doit examiner et réviser ses fonctionnements afin de s'assurer que les personnes qui se rendent sur le Tour de France en leur nom (et particulièrement celles intégrant la Bulle Course) sont des personnes dont la présence sur le Tour de France est indispensable au le fonctionnement de l'équipe et à l'organisation sûre et réussie du Tour de France.
- Chaque équipe doit fournir à ses coureurs et son personnel des copies du présent règlement sanitaire (et de tout amendement éventuel à celle-ci), doit s'assurer que ces personnes sont pleinement informées des exigences du présent règlement sanitaire et doit s'assurer que ces personnes respectent les exigences du règlement sanitaire.
- Chaque équipe doit consacrer des ressources suffisantes pour se permettre, ainsi qu'à ses coureurs et son personnel, de se conformer efficacement et sans délai au présent règlement sanitaire, y compris (sans s'y limiter) l'organisation de tests préalables (avant le départ du Tour de France) tels que décrits dans le présent règlement sanitaire, et la recherche et la fourniture de masques de protection (chirurgical, FFP2 ou masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent) en quantité suffisante pour permettre leur remplacement après quatre heures d'utilisation, ainsi que d'autres équipements de protection individuelle, le cas échéant.

- Chaque équipe (et médecin d'équipe en particulier) doit surveiller en permanence et informer immédiatement la cellule médicale du Tour de France si, au cours du Tour de France, des circonstances surviennent et indiquent qu'une personne de l'équipe n'est plus, ou pourrait ne plus être, apte à participer au/être présente sur le Tour de France dans les conditions ci-décrites (test positif à la Covid-19, présence de symptômes de la Covid-19, contact étroit avec une personne souffrant de symptômes de la Covid-19, problèmes de santé sous-jacents ou autres facteurs de risque pertinents spécifiques à la Covid-19 créant des risques pour la personne en question ou pour d'autres...), en tenant compte de tous les facteurs de risque applicables des directives nationales et de l'Organisation Mondiale de la Santé. Par la suite, l'équipe doit coopérer avec la cellule médicale du Tour de France pour faire face à la situation, y compris en retirant la personne en question du Tour de France si A.S.O. et/ou la cellule médicale du Tour de France le demande.
- Chaque personne de l'équipe s'engage à passer tous les contrôles supplémentaires (par exemple, contrôle de la température) exigés et/ou administrés par les autorités nationales ou locales.
- En dehors des sites officiels du Tour de France, chaque personne de l'équipe doit observer les mesures d'atténuation appropriées spécifiées par son équipe (par exemple, l'hygiène/le lavage des mains, les lingettes à base d'alcool, les EPI). Chaque équipe doit fournir les EPI et autres ressources dont les personnes de l'équipe ont besoin pour respecter ces mesures d'atténuation. (Les EPI désignent les équipements de protection individuelle, tels qu'un masque de protection, un masque de protection médical, des lunettes, des lunettes de protection, des gants, etc.).
- Chaque personne de l'équipe doit suivre les procédures d'atténuation supplémentaires générales ou spécifiques mises en place par A.S.O. sur le Tour de France, telles que le lavage régulier et efficace des mains (en utilisant des désinfectants pour les mains à base d'alcool si possible), le respect des cheminement à sens unique et/ou des marquages au sol pour faciliter la distanciation, et le port d'EPI.
- Tous les masques de protection médicaux et autres EPI usagés doivent être traités comme des déchets cliniques et doivent être jetés dans des poubelles fermées (dans les hôtels ou celles fournies par A.S.O. sur le Tour de France).
- Toute nonconformité substantielle aux exigences du présent règlement sanitaire doit être signalée sans délai au coordinateur Covid-19 du Tour de France.
- Une décision d'A.S.O. et/ou de la cellule médicale du Tour de France d'exclure une personne de l'équipe et/ou de lui refuser l'accès sur le Tour de France sur la base d'une évaluation selon laquelle la personne concernée est, ou pourrait être, infectée est définitive et ne peut être contestée, quelque soient les motifs et l'instance.
- Bien que les protocoles et mesures énoncés dans le présent règlement sanitaire soient conçus pour réduire le risque de transmission à la Covid-19, chaque équipe et chaque personne de l'équipe reconnaît qu'il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque. Chaque personne de l'équipe assume le risque de maladie et ses conséquences liées à la Covid-19 à la suite de sa participation ou présence sur le Tour de France, et accepte (en son nom et au nom des ayants cause et/ou ayants droit) qu'A.S.O. et ses employés n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne une telle maladie et ses conséquences, à moins qu'il ne soit prouvé que la maladie résulte d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part d'A.S.O..

- 
- La non-application des mesures et engagements ci-dessus (indépendamment du protocole de tests avant le départ du Tour de France, la gestion des contrôles pendant le Tour de France et de toutes les conséquences éventuelles liées et énoncées dans la gestion d'un cas gestion d'un cas possible ou confirmé de Covid-19) pourra donner lieu à des sanctions envers la/les personne(s) et/ou équipe(s) responsable(s). A.S.O. se réserve expressément la faculté de prendre des sanctions plus ou moins fortes contre la/les personne(s) et/ou équipe(s) responsable(s), en fonction de la gravité des manquements observés et s'il s'agit d'un manquement au règlement répété. Les sanctions peuvent aller d'un simple rappel à l'ordre, en passant par un retrait temporaire d'accréditation ou de bandeau voiture, jusqu'à l'exclusion d'une personne ou d'une équipe du Tour de France.
 - Pour toute éventuelle exclusion permanente d'un membre du personnel (hors coureurs) ou d'une équipe du Tour de France, A.S.O. convoquera une commission de discipline réunissant A.S.O. et l'AIGCP afin de prendre une décision commune sur l'exclusion ou non de la personne ou de l'équipe concernée. Si les deux parties ne trouvent pas d'accord, A.S.O. s'en remettra à l'UCI qui prendra la décision finale.
 - Pour toute éventuelle exclusion permanente d'un coureur du Tour de France, A.S.O. convoquera une commission de discipline réunissant A.S.O., le CPA et l'AIGCP afin de prendre une décision commune sur l'exclusion ou non du coureur concerné. Si les trois parties ne trouvent pas d'accord, A.S.O. s'en remettra à l'UCI qui prendra la décision finale.
 - Toute exception aux mesures et règles décrites dans le présent règlement sanitaire doit être validée par A.S.O. (via le coordinateur Covid-19 du Tour de France) sauf si le respect d'une des mesures ou règles compromettrait la sécurité ou le respect des lois et réglementations transnationales, nationales et locales applicables au Tour de France, en ce compris les lois et réglementations relatives à la Covid-19.
 - Le présent règlement et toute réclamation ou controverse en découlant seront exclusivement régis par le droit français et interprétés conformément à celui-ci, sans tenir compte des principes de conflits de lois qui pourraient imposer la loi d'une autre juridiction.